



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 12 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le 12 juin à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Jean-Luc BOURGEAUX, André LEFEUVRE, Luc MANGELINCK, Jean-Luc OHIER (suppléant de M. Jacques BENARD), Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : de M. Joël SIELLER à M. Philippe LETOURNEL et de M. BONNIN à M. NADESAN

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER, Marc HERVE, Philippe BONNIN, Jacques BENARD et Joseph BOIVENT

Assistaient également : Madame PERRATON et Messieurs DECONCHY, ISAMBERT et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 11

Date de la convocation : le 05 juin 2018

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/06/08 Décision modificative n°1

Comité Syndical du 12 juin 2018

N°18/06/08 Décision modificative n°1

En ce début d'année, il est nécessaire d'apporter des modifications au BP2018, notamment pour palier à l'oubli du montant de la maintenance d'un logiciel et de l'achat d'un ordinateur portable acquis en raison de l'arrivée du renfort de l'administration.

Il est donc proposé de faire les modifications suivantes au budget 2018 :

1. Transferts de crédits entre 2 Chapitres

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6156 Maintenance	+ 2 064 €	
Article 022- dépenses imprévues	- 2 064 €	

2. Régularisation Amortissement Année 2018 du au prorata temporis

Un ordinateur portable a été acquis, le montant de ce bien s'élève à 1 754,29€. L'amortissement à inscrire pour l'année 2018 s'élève à 362,19€ et nécessite les modifications suivantes

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 362,19€	
Article 022- dépenses imprévues	- 362,19 €	

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 362,19 €	
Article 28183 - Matériel de bureau et informatique		+ 362,19 €

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

Fait à Rennes, le 12 juin 2018

Le Président

Auguste FAUVEL

